

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 6 mai 2021, les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire en mairie le 12 mai 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Didier PILON, maire. La séance s'est déroulée à huis clos.

PRÉSENTS :, AMEUR Lydie, AMEUR Abdelkrim, CROUZETTE Dominique, FAGAY Anne-Marie, FONTENIER Benoit, FORST Michel, PILON Didier, PINCHON Martine, THOLLET Philippe, ALABALL Marjorie, HUCHARD Nathalie, NGUYEN Luc, POUILLEY Yannick,

EXCUSES : LECRAZ Axel, FOURCAUD Quentin

POUVOIRS : LECRAZ Axel à PILON Didier

SECRETAIRE DE SEANCE : Luc NGUYEN

Ouverture de séance 20h00

- Approbation du conseil municipal du 26 Avril 2021

2021-014 Travaux sur réseaux d'éclairage public : Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

- Commune DIZIMIEU – Affaire N° 21-002-146 – EP Réglages des luminaires

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|---------|
| - Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à | 8 723 € |
| - Le montant total des financements externes s'élève à | 5 054 € |

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 208 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 3 462 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opérations, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	8 723 €
Financements externes	5 054 €
Participation prévisionnelle	3 669 €

Prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 208 €

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 3 462 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération

Pour un montant en 3 versements (acompte 30%, acompte de 50% puis solde)

2021-015 Demande de soutien financier pour la réalisation d'actions sur l'Espace Naturel Sensible de la carrière des Lempis : M. le Maire rappelle la délibération du 13 septembre 2011 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site de la carrière des Lempis au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 23 décembre 2011.

Selon la notice de gestion, les principales actions prévues en 2021 sont les suivantes :

- TU1 : travaux de fermeture des accès (pour les engins motorisés)
- TE2 : Entretien des pelouses sèches par broyage
- PI2 : Favoriser la découverte du site à la population locale (sortie encadrée)
- SE6 : Suivi naturaliste permanent
- SE7 : Suivi des espèces indicatrices des pelouses sèches
- SE1 : option Suivi du Grand-Duc
- AD1/ AD2 : Assurer le suivi technique, administratif et financier de l'ENS

M. le Maire donne lecture du projet de travaux et les pièces du dossier : cahier des charges, devis....

Après délibération, le Conseil municipal :

✓ sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de travaux sur l'espace naturel sensible de la carrière des Lemps tel que précisé sur les documents joints :

- descriptif des travaux
- devis détaillé du prestataire
- planning de réalisation
- plan de financement

✓ charge M. le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

2021-016 Demande de soutien financier pour la réalisation de la Notice de gestion du petit site de la Carrière des Lemps (PSN13 : M. le Maire rappelle la délibération du 06/09/2011 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 23/12/2011.

M. le Maire donne lecture du projet d'étude et les pièces du dossier : proposition, devis....

Après délibération, le Conseil municipal :

✓ valide la proposition du bureau d'étude Pierrette Chamberaud pour un montant de 6 000 € H.T

✓ sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de la notice de gestion sur le petit site naturel de la Carrière des Lemps tel que précisé sur les documents joints :

- descriptif de l'étude
- devis détaillé du prestataire
- planning de réalisation
- plan de financement

✓ valide la notice de gestion et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions sur 5 ans et à solliciter chaque année l'aide du département pour les actions de l'année

✓ charge M. le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (facture acquittée).

2021-017 Réévaluation du loyer et des charges : Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'après un audit fait par une partie des membres du Conseil Municipal, il est nécessaire d'augmenter le loyer du 91 G rue de l'église, suite à la dédit du locataire.

Le Conseil Municipal décide de chiffrer le loyer à 10€ le m², la surface étant de 54m². Le loyer mensuel sera de 540 €.

Les provisions pour charges seront de 25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux tarifs.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

2021-018 Choix architecte pour l'accessibilité de la mairie : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision 12 mai 2021, de réaliser les travaux dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics.

Le Cabinet d'architecture HB a bien voulu répondre à la consultation d'Architectes pour une mission de Maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de l'architecte : Cabinet d'architecture HB.

2021-019 Acceptation du Leg de Mme ROCHE : Vu

- le code général des collectivités territoriales,
- la décision de Madame Marie Louise ROCHE, de souscrire un contrat d'assurance vie auprès d'AXA France Vie – Epargne Retraite et Prévoyance à Nanterre dont la commune de Dizimieu fait partie d'un des bénéficiaires,
- le montant légué à hauteur de 5% du capital décès de 11 473 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accepter ce legs.,
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Informations diverses :

La délibération pour l'augmentation des provisions pour charges des différents loyers sera présentée lors du prochain conseil municipal.

A la demande de Nathalie HUCHARD, un petit groupe de travail va étudier le projet de Valocime. Cette société souhaite racheter les pylônes appartenant à SFR et FREE.

Du vandalisme a eu lieu au clos, les vitres du petit local ont été détruites ainsi que les tuiles de la toiture. Une voiture a été saccagée près du cimetière. Monsieur le Maire pense à mettre des caméras si tout ce saccage ne cesse pas.

Suite aux intempéries, les fontaines débordent. Vérifier avec l'entreprise RAY si le curage est fait.

Monsieur le Maire remercie Martine PINCHON et les personnes qui l'ont aidées à fleurir le village. Seuls les hameaux de Blied et Sigalet n'ont pas encore été fleuris mais le maire souhaite faire le nécessaire.

Il remercie également le service urbanisme très apprécié par les demandeurs.

Les arbres aux abords du clos ont été élagués. L'entreprise applique un forfait de 300 € la journée.

PLUI : le conseil municipal du 1^{er} juillet va être avancé au 23 juin 2021. Si la mairie ne souhaite pas intégrer le PLUI, une délibération devra être votée avant le 1^{er} juillet 2021. Un responsable de la CCBD viendra présenter le projet à l'ensemble du conseil municipal avant le 23 juin 2021.

Dans le cadre des élections Départementales et Régionales, les accesseurs sont prioritaires pour se faire vacciner.

Fin de séance à 21h05

Le Maire,



Didier PILON